

LE/LA FORMATEUR/-TRICE

CONDITIONS CADRES	
Références au cadre légal	Articles 20, 21, 45, 48, 51, 54, 61, 61bis, 61ter, 61quater, 74, 75, 81, 87, 89-9, 89-14, 89-19, 89-24 et 100 de la loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale et article 3 du règlement grand-ducal du 22 août 2019 déterminant les modalités pratiques du stage, du cycle de formation de début de carrière, du certificat de formation pédagogique et de la période d'approfondissement.
Nomination	Le/La formateur/-trice est proposé/e par l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) et nommé/e par le/la ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions.
Lien hiérarchique	Le/La formateur/-trice agit sous l'autorité du/de la directeur/-trice de l'IFEN.
Décharge et rémunération	Les conditions de rémunération sont fixées conformément aux dispositions de l'article 1 ^{er} du règlement grand-ducal du 25 août 2015 déterminant les tarifs horaires des formateurs et les indemnités des évaluateurs intervenant à l'Institut de formation de l'éducation nationale [...]. Les membres du personnel de l'Éducation nationale peuvent être détachés à temps plein ou à tâche partielle à l'Institut pour y assurer des formations.
Conditions requises	Le/La formateur/-trice adhère à la vision et aux valeurs de l'IFEN présentées sur www.ifen.lu . Il/Elle porte les valeurs de l'institution et assume une responsabilité professionnelle et morale. Le/La formateur/-trice effectue ses missions dans le respect du cadre légal et réglementaire en vigueur. Le/La formateur/-trice doit, dans la matière qu'il/elle est chargé/e d'enseigner, être porteur/-euse d'un grade d'enseignement supérieur ou d'une qualification professionnelle et posséder l'expérience professionnelle requise. Le/La formateur/-trice peut être luxembourgeois/e ou étranger/-ère. Il/Elle peut être membre du personnel de l'Éducation nationale, ou employé/e ou fonctionnaire d'autres administrations, ou engagé/e auprès d'institutions publiques ou privées nationales ou internationales, ou être indépendant/e.
MISSIONS ET ACTIVITÉS	
	<p>1. Le/La formateur/-trice dispense aux stagiaires ou employé/e/s les formations de la formation générale, de la formation spéciale, du certificat de formation pédagogique et/ou du cycle de formation de début de carrière</p> <ul style="list-style-type: none"> – Il/Elle participe à l'élaboration des contenus et méthodes des formations et les fait évoluer. – Il/Elle dispense des formations liant des concepts théoriques à la pratique professionnelle des stagiaires ou employé/e/s. – Il/Elle garantit la cohérence et la pertinence des contenus dispensés.

	<ul style="list-style-type: none"> – Il/Elle contribue à l'insertion progressive des stagiaires ou employé/e/s dans la pratique professionnelle.
	<p>2. Le/La formateur/-trice intervient dans l'évaluation des compétences professionnelles des stagiaires ou employé/e/s</p> <ul style="list-style-type: none"> – Il/Elle participe à l'évaluation formative et certificative conformément aux dispositions des articles 45, 48, 51, 54, 81, 89-9 et 89-19 de la loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale.
	<p>3. Le/La formateur/-trice se forme dans le but de développer les compétences requises pour l'accomplissement de ses missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Il/Elle porte un regard critique sur ses propres pratiques. – Il/Elle suit des formations organisées par l'IFEN. – Il/Elle participe à des regroupements entre pairs organisés par l'IFEN.
	<p>4. Le/La formateur/-trice participe à l'évaluation du dispositif de formation.</p>
COMPÉTENCES REQUISES	
Compétences personnelles	<p>Le/La formateur/-trice :</p> <ul style="list-style-type: none"> – est organisé/e et rigoureux/-euse. – fait preuve d'autonomie et assume les responsabilités liées à ses missions. – fait preuve d'une éthique exemplaire.
Compétences sociales	<p>Le/La formateur/-trice :</p> <ul style="list-style-type: none"> – montre de l'ouverture d'esprit et du respect à l'égard d'autrui. – est disponible et à l'écoute. – crée un climat de confiance, rassure et encourage. – sait travailler en équipe.
Compétences méthodologiques	<p>Le/La formateur/-trice :</p> <ul style="list-style-type: none"> – s'appuie sur le référentiel de compétences défini par l'IFEN. – identifie les besoins des stagiaires ou employé/e/s. – promeut une variété d'approches méthodologiques. – organise des interactions entre les stagiaires ou employé/e/s dans une dimension réflexive. – rythme l'apprentissage des stagiaires ou employé/e/s par des phases de métacognition. – intègre et exploite dans ses cours des situations et résultats issus de la pratique de classe des stagiaires ou employé/e/s. – favorise auprès des stagiaires ou employé/e/s le transfert dans leur pratique professionnelle.
Compétences disciplinaires	<p>Le/La formateur/-trice :</p> <ul style="list-style-type: none"> – a de solides connaissances théoriques et conceptuelles en relation avec la

	<p>thématique.</p> <ul style="list-style-type: none"> – sait lier les savoirs théoriques de la discipline à la pratique professionnelle. – connaît le système scolaire luxembourgeois.
<p>Compétences à développer en lien avec la fonction</p>	<p>Le/La formateur/-trice :</p> <ul style="list-style-type: none"> – développe ses compétences en pédagogie pour adultes. – connaît et applique les principes de la pratique réflexive et soutient la démarche réflexive des stagiaires ou employé/e/s.